



Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2025
Français
Original : anglais

[Suite]

Soixante-dix-neuvième session

Point 65 a) de l'ordre du jour

**Du Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique à l'Agenda 2063 : progrès accomplis
dans la réalisation du développement durable
en Afrique et appui international**

Rapport biennal sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [66/293](#) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a créé le mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et prié le Secrétaire général de présenter un rapport biennal sur l'examen de la concrétisation de ces engagements. Il fait le point sur les engagements en faveur du développement de l'Afrique, qui sont examinés à l'aune du modèle des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur les liens existant entre, d'une part, la science, la technologie et l'innovation, et, de l'autre, la gouvernance et le capital humain. À cinq ans de l'échéance fixée pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les progrès obtenus dans ces domaines restent insuffisants. Le rapport met en avant des recommandations destinées à permettre d'inverser cette tendance, de transformer la science, la technologie et l'innovation en moteur de l'industrialisation et de la création d'emplois, et de faire de la gouvernance un catalyseur du développement du capital humain.

* Le présent rapport a été soumis pour traitement aux services de conférence après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 66/293 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a créé le mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Dans sa résolution 76/236, l'Assemblée a approuvé l'évaluation, par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), de l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (voir A/76/16 et E/AC.51/2021/4). Dans l'évaluation, le Bureau a estimé que l'accent mis sur les lacunes et les problèmes empêchait la concrétisation des engagements à l'appui de la prise de décision et recommandé de créer, sous les auspices de l'Assemblée, une instance gouvernementale spécialisée chargée de l'examen périodique des engagements¹.

2. En application de la résolution, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a conçu une nouvelle structure, qui fait ressortir de façon distincte les trois composantes du mécanisme de suivi, à savoir : a) le suivi, au moyen d'une plateforme de données disponible en permanence, b) la communication des données, sous la forme des rapports biennaux et d'autres produits d'analyse, et c) l'application du principe de responsabilité par le jeu du dialogue multipartite organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, de façon à mettre à disposition une instance gouvernementale spécialisée.

Méthodologie suivie pour l'examen des engagements

3. La méthodologie suivie pour l'examen des engagements se fonde sur cinq principes énoncés dans la résolution 66/293 de l'Assemblée générale : la responsabilité mutuelle, l'importance accordée aux résultats, la mise à profit des mécanismes de suivi existants, la cohérence avec les autres dispositifs des Nations Unies, et l'évaluation par domaine thématique. Elle s'appuie sur les engagements définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030² et cadre avec l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons³.

4. Le rapport porte principalement sur deux domaines thématiques interdépendants : celui de la gouvernance et du capital humain et celui de la science, de la technologie et de l'innovation. Il examine le rôle qu'ils jouent dans la promotion de l'éducation, de la transformation numérique et de l'emploi et de la protection sociale, qui sont trois des six points d'entrée pour la transformation devant permettre de faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable⁴. Il se penche également sur la façon dont ces transformations interagissent avec les quatre moyens essentiels de mise en œuvre qui ont été définis⁵. Les analyses et les recommandations qui figurent dans le rapport ont pour objectif de concourir à l'action que mèneront les équipes de pays des Nations Unies pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable au cours des cinq années restantes de mise en œuvre du Programme 2030, en particulier en ce qui concerne la mise au point des plans-cadres de coopération nouvelle génération.

¹ Créée par la résolution 76/297.

² Nations Unies, SDG Indicators Database, consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal>.

³ Pour plus d'informations, voir le document A/77/908.

⁴ Systèmes alimentaires, énergie, éducation, numérique, changements climatiques et biodiversité, et emploi et protection sociale.

⁵ Financement, technologie, territorialisation des objectifs de développement durable, et capacités du secteur public.

II. Analyse intégrée : la science, la technologie et l'innovation, les compétences et l'industrialisation au service du développement durable

5. Dans le Programme 2030, les liens d'interdépendance entre le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, le capital humain et l'industrialisation sont reconnus comme étant des moteurs essentiels du développement durable. Par le Pacte numérique mondial, les États Membres ont pris des engagements concrets visant expressément à maximiser ce potentiel grâce aux technologies numériques. La présente section contient premièrement une évaluation des progrès réalisés par l'Afrique sur le plan des politiques et des investissements en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation⁶ (l'accent étant mis en particulier sur le renforcement de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM)⁷ aux fins de la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée), suivie d'une étude des façons dont ces compétences contribuent à la croissance des microentreprises et petites et moyennes entreprises fondées sur le numérique et à l'industrialisation, qui sont indispensables à la création d'emplois décents, et enfin une réflexion sur le rôle que jouent la gouvernance et la protection sociale s'agissant de garantir que les gains économiques donnent corps à un développement inclusif et résilient.

A. Améliorer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques pour promouvoir la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée en Afrique

Évaluation des progrès accomplis dans l'élaboration de politiques de la science, de la technologie et de l'innovation

6. Les gouvernements africains ont adopté la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, qui « place la science, la technologie et l'innovation à l'épicentre du développement social et économique de l'Afrique »⁸. À ce jour, le nombre d'États membres de l'Union africaine ayant élaboré ou révisé des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation s'élève à 41, dont 24 qui ont mené à bien ce processus après le lancement de la Stratégie en 2014⁹. Dans leurs politiques, de nombreux pays africains ont placé l'investissement en faveur de la recherche-développement au premier rang des priorités et se sont spécifiquement engagés à porter le montant des dépenses brutes en recherche-développement à au moins 1 % de leur produit intérieur brut (PIB)¹⁰.

⁶ Le terme « science, technologie et innovation » englobe l'ensemble des politiques, des systèmes et des efforts de collaboration qui font avancer la recherche scientifique, le progrès technologique et l'innovation dans l'optique de relever des défis mondiaux et d'atteindre les objectifs de développement durable. Voir <https://sdgs.un.org/documents/policy-brief-1-science-technology-and-innovation-sdgs-roadmaps-framework-and-working>.

⁷ L'acronyme STIM désigne les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques en tant que disciplines académiques. Il met l'accent sur l'enseignement et le développement des compétences, lesquelles déterminent la capacité d'une nation à entreprendre des activités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. Voir <https://unevoc.unesco.org/home/Glossary+article%3A+STEM>.

⁸ Michael J. Khan, « The status of science, technology and innovation in Africa », *Science, Technology and Society*, vol. 26, n° 3 (septembre 2022).

⁹ Union africaine et al., *African Innovation Outlook IV* (Johannesburg, Afrique du Sud, 2024).

¹⁰ Voir <https://archive.uneca.org/fr/node/27762/>.

7. Toutefois, concrétiser cet engagement continue de représenter un défi tenace pour l'Afrique, preuve des difficultés qui pèsent sur la mobilisation de ressources aux fins de l'investissement dans la transformation économique. Ainsi, en 2023, le pourcentage moyen d'investissement dans la recherche-développement tous secteurs confondus (indicateur 9.5.1 relatif aux objectifs de développement durable) était d'environ 0,45 % du PIB en Afrique, alors que la moyenne mondiale était de 1,7 %¹¹. Un pays fait figure d'exception notable : l'Égypte, qui a alloué plus de 1 % de son PIB à la recherche-développement, dépassant l'objectif fixé par l'Union africaine. Si les autres pays s'efforcent encore d'atteindre cette barre continentale, la tendance est à la hausse des investissements – c'est le cas par exemple du Kenya (de 0,41 % en 2022 à 0,81 % en 2023), du Rwanda (de 0,65 % en 2016 à 0,79 % en 2023), de l'Afrique du Sud (de 0,60 % en 2020 à 0,62 % en 2022) et de la Tunisie (de 0,59 % en 2015 à 0,75 % en 2019)¹².

8. L'augmentation des investissements dans la recherche-développement favorise l'industrialisation, facilite le transfert de technologies et promeut les microentreprises et petites et moyennes entreprises axées sur le numérique, en particulier à l'ère de la transition numérique et des économies fondées sur la connaissance. Par exemple, les paiements transfrontières liés aux droits de propriété intellectuelle ont dépassé les 1 000 milliards de dollars en 2022, un montant record (deux fois plus élevé qu'en 2010) représentant 7,5 % de l'ensemble du commerce des services.

Promouvoir l'écosystème de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique : difficultés mondiales et progrès régionaux

9. Beaucoup doit encore être fait pour permettre au continent de tirer parti de l'évolution rapide du champ de la science, de la technologie et de l'innovation. Aucun pays africain ne figure dans la liste des 50 pays en tête du classement 2024 de l'Indice mondial de l'innovation¹³. Maurice, qui a fait de l'innovation et du développement des priorités stratégiques, est l'État africain le mieux classé. Ses bons résultats sont le fruit des atouts dont elle dispose au regard des différentes composantes évaluées par l'Indice mondial, notamment les institutions (trente-troisième place), le degré de sophistication du marché (vingt-quatrième place) et le capital humain et la recherche (soixante-neuvième place), qui favorisent sa réorientation vers l'industrie manufacturière et les services financiers¹⁴.

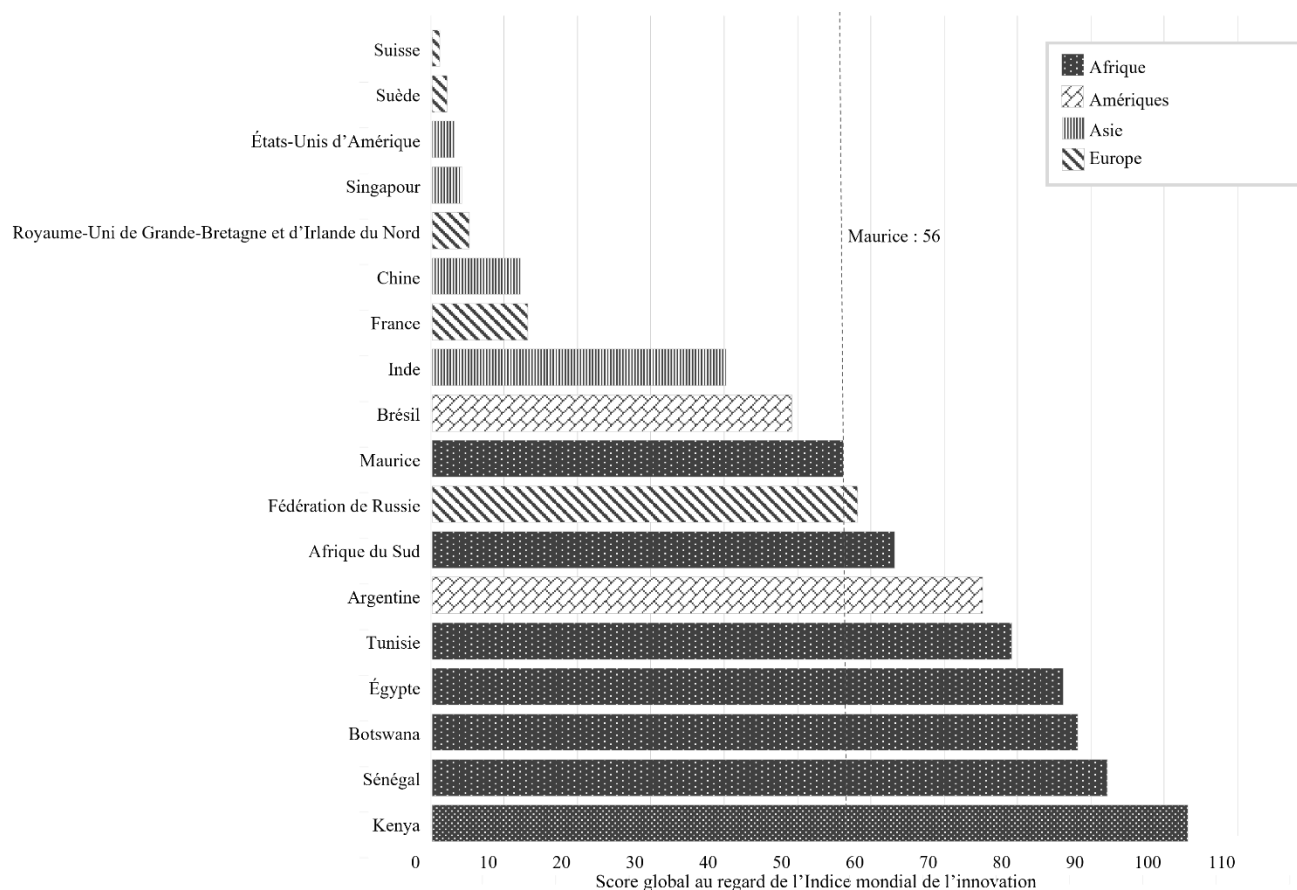
¹¹ Forum économique mondial, « Innovative approaches for unlocking R&D funding in Africa », 9 novembre 2023.

¹² Institut de statistique de l'UNESCO (2025).

¹³ L'Indice mondial de l'innovation est un classement annuel des pays selon leurs capacités et leurs performances en matière d'innovation, publié par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

¹⁴ Soumitra Dutta *et al.*, édés., *Global Innovation Index 2024: Unlocking the Promise of Social Entrepreneurship*, 17^e éd. (Genève, OMPI, 2024).

Figure I
Indice mondial de l'innovation – résultats obtenus par une sélection de pays



Source : Indice mondial de l'innovation 2024.

10. Le nombre de pôles technologiques a augmenté au niveau régional, passant de 260 sur l'ensemble du continent en 2013 à 820 en 2023¹⁵, ce qui a des répercussions de taille pour toute une gamme de secteurs, dont ceux du financement, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation. On en recense par exemple 108 au Nigéria, 87 en Afrique du Sud, 83 au Kenya et 53 en Égypte¹⁶. Les pays africains ont également progressé en matière de résultats scientifiques, grâce à la consolidation des partenariats de recherche-développement, à l'amélioration de l'accès aux technologies et aux données de recherche, et à la hausse du nombre de chercheurs. Le nombre de publications scientifiques est passé de 73 055 en 2014 à 171 576 en 2022¹⁷.

11. L'infrastructure numérique, qui se développe rapidement en Afrique subsaharienne sous l'effet de robustes mesures d'aide à l'investissement, est un pilier essentiel de cet écosystème d'innovation. Cependant, pour libérer pleinement tout le potentiel de croissance numérique, il faudra généraliser l'accès au numérique et le rendre abordable. À cet égard, la mise en place d'infrastructures publiques numériques offre des perspectives porteuses de transformation. Adopter des modèles d'infrastructure publique numérique peut permettre aux pays africains de moderniser

¹⁵ Union africaine, *Review of the Science, Technology and Innovation Strategy for Africa, Final Report (STISA-2024)* (Addis-Abeba, décembre 2023).

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

leurs systèmes de prestation de services de façon sûre, inclusive et sécurisée, tout en respectant les droits humains et en protégeant la propriété intellectuelle. Ce type d'infrastructure peut constituer une assise fondatrice qui favorise l'accélération de l'innovation, encourage l'esprit d'entreprise et garantit que les progrès technologiques servent les intérêts de tous les segments de la société¹⁸. Plusieurs pays africains, dont l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie, s'emploient actuellement à créer des entreprises de technologie, avec l'appui de nouveaux textes législatifs, de politiques d'innovation numérique, d'investisseurs privés et de partenaires internationaux.

Renforcer la science, la technologie et l'innovation en Afrique grâce aux partenariats internationaux et à la mobilisation des ressources nationales

12. Obtenir des progrès durables dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique implique d'opérer un tournant décisif en faveur de la mobilisation des ressources nationales, étayé par de solides infrastructures publiques digitales. Si les partenariats internationaux restent importants, comme le souligne l'indicateur 17.6.1 relatif aux objectifs de développement durable, une dépendance excessive à l'égard de financements extérieurs compromet la résilience à long terme. Dans plus de 45 pays africains, plus de 80 % des dépenses intérieures brutes consacrées à la recherche-développement sont financées par des sources extérieures. Cette dépendance est aggravée par la faiblesse chronique des investissements publics et privés dans l'enseignement supérieur et les STIM. Ainsi, en Tunisie, bien que le taux d'obtention de diplômes dans le domaine des STIM ait atteint 22 % en 2021, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur n'ont représenté que 1,4 % du PIB. Sur l'ensemble du continent, l'investissement moyen dans la recherche-développement ne représente que 0,45 % du PIB, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale de 1,7 %, l'Égypte dépassant seule l'objectif de 1 % fixé par l'Union africaine. La mobilisation du secteur privé reste limitée, ce qui restreint encore les capacités d'innovation. Il est donc indispensable de renforcer les investissements nationaux en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation, en parallèle – et non à la place – de l'aide internationale. Cela nécessitera des politiques coordonnées permettant de faire concorder les systèmes pédagogiques avec les objectifs nationaux en matière d'innovation, de créer des mesures d'incitation pour encourager la participation du secteur privé, et de tirer parti de l'infrastructure numérique pour promouvoir un accès inclusif et élargir l'application du principe de responsabilité¹⁹.

13. Dans le même temps, la plupart des pays africains manquent de stratégies concrètes pour mobiliser l'investissement privé en faveur de la recherche-développement, y compris en matière d'incitations fiscales et juridiques. Dans de nombreux pays, le secteur privé représente moins de 15 % des dépenses nationales brutes en matière de recherche-développement, une part qui est même en baisse pour certains²⁰. Il y a toutefois quelques exceptions notables. Par exemple, plus de 40 % des dépenses brutes de l'Afrique du Sud en recherche-développement sont financées par des sources privées et l'Égypte a enregistré le niveau de dépenses intérieures en

¹⁸ 2024 Annual Report of the Interdepartmental Task Force on African Affairs (IDTFAA): *Shaping Africa's Inclusive and Sustainable Digital Future Anchoring the Pact of the Future* (publication des Nations Unies, 2024).

¹⁹ Ibid.

²⁰ Union africaine, *Review of the Science, Technology and Innovation Strategy for Africa, Final Report* (2024).

recherche-développement le plus élevé de tout le continent (8,86 milliards de dollars en 2022)²¹.

14. Pour réduire la dépendance à l'égard des financements extérieurs et promouvoir l'existence d'un écosystème durable en matière de science, de technologie et d'innovation, les pays africains doivent renforcer leurs dispositifs de mobilisation des ressources nationales. Cela passe par des outils numériques capables d'aider les gouvernements à gérer les finances publiques, à partager plus efficacement les données et à renforcer la confiance publique. Ces systèmes peuvent optimiser la gestion des ressources et faciliter le financement à long terme de la science, de la recherche et de l'innovation²².

15. Les financements internationaux auront toujours un rôle à jouer, mais la viabilité et la résilience à long terme des systèmes scientifiques, technologiques et innovants de l'Afrique sont conditionnées à la présence d'investissements nationaux, alimentés par une mobilisation des ressources nationales facilitée par les infrastructures publiques numériques.

Comblant le fossé dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation : améliorer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et l'application des politiques en Afrique

16. L'éducation et la formation aux STIM sont essentielles pour constituer une main-d'œuvre qualifiée en vue de faire progresser la science, la technologie et l'innovation (indicateur 4.4.1 relatif aux objectifs de développement durable) et d'exploiter le potentiel des technologies d'avant-garde. Ces technologies représentaient un marché de 2 500 milliards de dollars en 2023, qui devrait atteindre 16 400 milliards de dollars en 2033²³. L'enseignement des STIM peut remédier à l'inadéquation des compétences et à l'absence générale de perspectives d'emploi qui poussent chaque année au chômage environ 30 millions de jeunes entrant sur le marché du travail en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)²⁴. Par exemple, entre 2022 et 2023, le Nigéria, le Ghana et le Kenya ont enregistré la plus rapide croissance au monde en matière de nombre de développeurs sur GitHub, une donnée considérée comme indicatrice de l'état de préparation des pays face à l'intelligence artificielle²⁵. De plus, l'intelligence artificielle pourrait contribuer à l'élimination d'obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap, ce qui permettrait de rendre les sociétés et les marchés de l'emploi plus inclusifs. Ce potentiel a été reconnu au Sommet sur la transformation de l'éducation, qui a été l'occasion de réaffirmer le statut de bien public de l'éducation numérique et de lancer une initiative passerelle visant à soutenir le développement de plateformes d'apprentissage et de programmes d'étude numériques publics. De même, le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés propose la création d'une université en ligne destinée à rendre l'enseignement des STIM accessible aux pays les moins avancés. Au niveau régional, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 et la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique fournissent un cadre pour le renforcement de l'enseignement des STIM et la mise à profit de la science, de la technologie et de

²¹ Saifaddin Galal, « Value of gross domestic expenditure on research and development in Africa from 2020 to 2022, by leading country » (10 mars 2025), disponible à l'adresse suivante : www.statista.com/statistics/1344996/gerd-value-in-africa-by-country/.

²² 2024 Annual Report of the Interdepartmental Task Force on African Affairs.

²³ CNUCED, 2025 Technology and Innovation Report: Inclusive Artificial Intelligence for Development (publication des Nations Unies, 2025), disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/publication/technology-and-innovation-report-2025>.

²⁴ Mo Ibrahim Foundation, « Africa's youth: jobs or migration? », 2019.

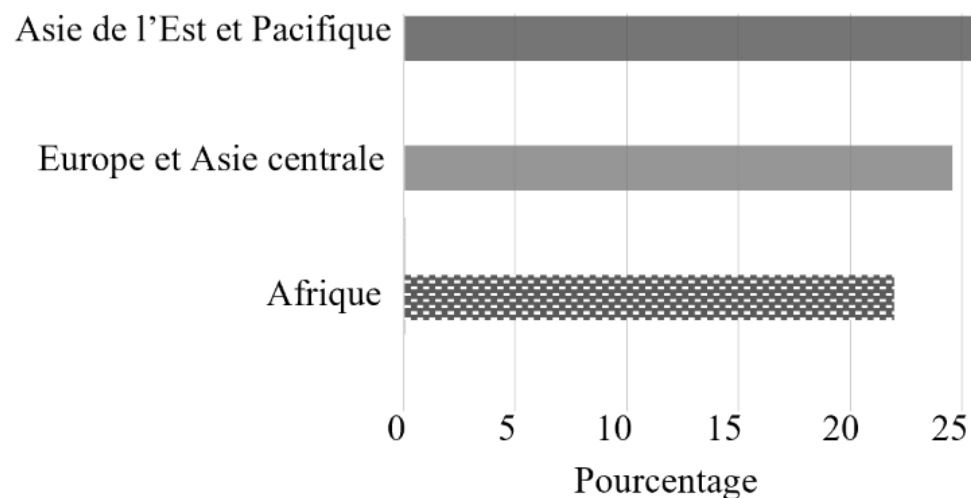
²⁵ CNUCED, 2025 Technology and Innovation Report.

l'innovation en vue de l'accélération de l'industrialisation et du développement socioéconomique dans le continent, y compris via la création d'une université panafricaine virtuelle et numérique.

17. Sur la base de ces engagements, la plupart des États africains ont élaboré des politiques nationales qui promeuvent l'enseignement des STIM en adaptant la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique aux besoins du pays²⁶. Pourtant, même si la plupart des politiques et des plans nationaux de développement établis par les gouvernements africains font référence aux STIM (généralement sous le nom de sciences et mathématiques), leur mise en application effective reste un défi. Le nombre de personnes diplômées en STIM recensées aux niveaux national et régional peut être un indicateur potentiel des futures capacités scientifiques et technologiques d'un pays ou d'une région. Comparée aux autres, l'Afrique est la région qui a le plus grand retard à combler de ce point de vue.

Figure II

Pourcentage moyen de personnes diplômées en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (2015-2020)



Source : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), données de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur les fermetures d'écoles, disponibles à l'adresse suivante : <https://covid19.uis.unesco.org/global-monitoring-school-closures-covid19/>.

18. Actuellement, moins de 2 % des élèves africains de moins de 18 ans terminent leur scolarité en ayant acquis des compétences de base en STIM²⁷. Au sein du continent, la sous-région de l'Afrique du Nord constitue une exception. En Tunisie, environ 40 % des étudiants de l'enseignement supérieur obtiennent un diplôme dans l'un des domaines des STIM, ce qui représente l'un des taux les plus élevés au monde. L'Algérie, la Mauritanie et le Maroc comptent également environ 29 % à 30 % de diplômés en STIM, soit davantage que de nombreux pays développés, par exemple le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (26 %), la France (25 %) et l'Espagne

²⁶ Organisation des Nations Unies, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, « Science, technology, engineering and mathematics (STEM) as an enabler for development and peace », document d'orientation, février 2022.

²⁷ Kelly Chibale, « Investing in STEM education and building scientific capacity is critical for Africa », Daily Maverick, 14 juillet 2022.

(23 %) ²⁸. Les gouvernements d'Afrique du Nord ont mis en œuvre des politiques ambitieuses pour promouvoir les STIM, notamment des réformes de leurs programmes d'études et la création de programmes de formation du personnel enseignant, ce qui pourrait suggérer l'existence d'une corrélation entre les investissements publics et privés en faveur des STIM et des taux de diplômés plus élevés.

Formation professionnelle et technique

19. La plupart des pays africains rencontrent également des difficultés en ce qui concerne l'enseignement professionnel et technique axé sur les STIM, qui concerne en moyenne moins de 17 % de la population étudiante ²⁹. Cette situation contraste avec celle de certains pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans lesquels 40 %, en moyenne, des élèves du secondaire choisissent des filières professionnelles ou techniques ³⁰, ainsi qu'avec celle de la Chine, où environ 36 % des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont inscrits dans des programmes d'enseignement professionnel ³¹.

20. Cela signifie que l'Afrique dispose d'une réserve beaucoup plus réduite de jeunes qui acquièrent des compétences techniques pratiques dans le domaine des STIM par l'intermédiaire de la formation professionnelle. Le faible taux de participation en matière d'apprentissage des STIM dans l'enseignement général comme technique et professionnel contribue au déficit de compétences du continent. Améliorer la situation des STIM en Afrique nécessitera d'augmenter les investissements publics afin d'accroître le nombre de diplômés universitaires en STIM, ainsi que de développer l'enseignement technique et professionnel de qualité (formation des techniciens, certificats en informatique et communications, programmes de génie technologique, etc.) pour répondre aux besoins du marché du travail. D'ici à 2030, l'Afrique aura besoin de 23 millions de diplômés supplémentaires en STIM pour occuper des postes critiques dans les domaines de l'ingénierie, de l'informatique et des soins de santé ³².

21. On estime que d'ici à 2030, plus de 230 millions d'emplois en Afrique nécessiteront des compétences numériques, créant une demande potentielle pour près de 650 millions de possibilités de formation permettant d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre, en particulier dans les domaines des STIM ³³. Pour l'essor d'une économie et d'une industrialisation axées sur le numérique, la capacité de l'Afrique à convertir son potentiel jeunesse – elle devrait compter 850 millions de jeunes d'ici à 2050 – en une main-d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine des STIM pourrait faire toute la différence ³⁴. Dans ce contexte, l'exode des cerveaux est un risque qu'il convient d'atténuer par des politiques d'ensemble axées sur l'expansion des capacités de formation et la promotion des possibilités d'emploi dans le secteur

²⁸ Katharina Buchholz, « Which countries' students are getting most involved in STEM? », Forum économique mondial, 20 mars 2023.

²⁹ Sur la base des données disponibles pour 32 pays africains.

³⁰ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Vocational education and training (VET) » (2019), disponible à l'adresse suivante : <https://gpseducation.oecd.org/IndicatorExplorer?query=47&indicators=C004>.

³¹ Banque mondiale, « Share of all students in upper secondary education enrolled in vocational programmes (%) », Gender Data Portal, disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>.

³² Forum économique mondial, *Future of Jobs Report 2023: Insight Report* (Genève, 2023).

³³ Société financière internationale, *Digital Skills in Sub-Saharan Africa: Spotlight on Ghana* (Washington, 2019).

³⁴ Eric K. Ogunleye, « Leveraging potentials of the youth for inclusive, green and sustainable development in Africa », exposé présenté lors du dialogue stratégique organisé par la Banque africaine de développement, juillet 2023.

technologique³⁵. Tirer parti de l'enseignement des STIM comme catalyseur de la science, de la technologie et de l'innovation peut stimuler de manière significative la croissance des microentreprises et petites et moyennes entreprises fondées sur le numérique ainsi que l'industrialisation en Afrique. En investissant dans l'enseignement des STIM, les pays africains peuvent cultiver une nouvelle génération de professionnels qualifiés et d'entrepreneurs et entrepreneuses innovants capables de mener le continent sur la voie de la transformation au sein de l'économie mondiale.

B. Microentreprises et petites et moyennes entreprises, innovation et industrialisation fondées sur le numérique

Libérer le potentiel de la transition numérique et des microentreprises et petites et moyennes entreprises

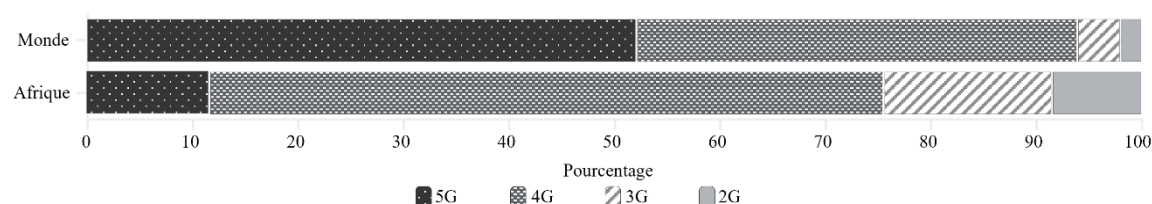
Progrès dans l'expansion de l'infrastructure numérique de l'Afrique

22. Par rapport à d'autres régions, l'Afrique reste à la traîne en matière d'infrastructure numérique. En 2023, on y comptabilisait 0,8 abonnement à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants (indicateur 17.6.1 relatif aux objectifs de développement durable), un chiffre bien en deçà de la moyenne mondiale de 19³⁶. En dépit de cet écart d'infrastructures, le pourcentage de personnes utilisant Internet (indicateur 17.8.1) a augmenté de 10 % depuis 2019 pour atteindre 38 % – même si ce taux reste inférieur à la moyenne mondiale (passée de 52 % à 68 %)³⁷. En 2024, 34 % des Africaines et 45 % des Africains ont utilisé Internet, ce qui révèle un écart entre les genres plus prononcé que pour la moyenne mondiale (65 % et 70 %)³⁸.

23. Pour ce qui est du réseau mobile (indicateur 9.c.1 relatif aux objectifs de développement durable), en 2024, la majeure partie de la population africaine bénéficiait de la 4G (60 %). Un petit nombre d'Africains étaient couverts par la 5G (11 %) ; le reste n'avait accès qu'à la 3G (15 %) et à la 2G (11 %)³⁹. Cela met en évidence un retard par rapport à la moyenne mondiale concernant le taux de pénétration des technologies, comme le montre la figure III.

Figure III

Part de la population ayant accès à un réseau de téléphonie mobile (2024)



Source : Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development : Facts and Figures 2024*.

Tirer parti du numérique pour libérer le potentiel des microentreprises et petites et moyennes entreprises

24. Les microentreprises et petites et moyennes entreprises, dont beaucoup sont dirigées par des femmes et des jeunes, sont la colonne vertébrale de l'économie

³⁵ Banque mondiale, *World Development Report 2023: Migrants, Refugees and Societies* (Washington, 2023).

³⁶ Voir <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx>.

³⁷ Voir https://www.itu.int/hub/publication/D-IND-ICT_MDD-2024-4/.

³⁸ Ibid.

³⁹ Voir <https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2024/11/10/ff24-mobile-network-coverage/#chart-2>.

africaine et la principale source d'emploi du continent⁴⁰. Dans certains pays africains, elles contribuent à hauteur de 20 % à 40 % du PIB national – une proportion qui augmente encore si l'on tient compte des entreprises informelles⁴¹. Les microentreprises et petites et moyennes entreprises axées sur le numérique sont cruciales pour faire avancer la transition numérique et l'industrialisation en Afrique. L'accès à l'électricité, qui reste limité dans de nombreux pays africains, ainsi que la disponibilité et le caractère abordable des technologies numériques sont des ressorts critiques de la promotion de la transformation numérique des microentreprises et petites et moyennes entreprises, en particulier dans les zones rurales. En Afrique, trois entreprises sur quatre subissent des coupures d'électricité récurrentes, ce qui pèse de façon disproportionnée sur les petites et moyennes entreprises, moins susceptibles de disposer de groupes électrogènes⁴².

25. Pour révéler tout leur potentiel, les microentreprises et petites et moyennes entreprises doivent être pleinement intégrées dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. En Afrique, elles interviennent actuellement dans des secteurs en amont, à moindre intensité technologique, qui nécessitent moins de transformation et apportent donc moins de valeur ajoutée aux exportations⁴³. L'insuffisance des financements en faveur des microentreprises et petites et moyennes entreprises reste également un problème majeur. Entre 2006 et 2023, seuls 16,9 % des petites industries manufacturières d'Afrique subsaharienne ont reçu des prêts ou bénéficié de lignes de crédit (indicateur 9.3.2 relatif aux objectifs de développement durable), alors que la moyenne mondiale est de 30,6 %⁴⁴. On estime à 331 milliards de dollars le déficit de financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises en Afrique subsaharienne⁴⁵.

26. Les dispositifs de financement innovants issus de la technologie financière (fintech) sont indispensables pour combler le fossé financier. À mesure que le marché africain de la fintech évolue, les investissements se concentrent de plus en plus sur des domaines de pointe, tels que les prêts aux petites et moyennes entreprises et les solutions de paiement spécialisées, qui représentaient environ 70 % du montant des financements en 2022-2023⁴⁶. D'ici à 2028, les revenus de la technologie financière pourraient atteindre 47 milliards de dollars, soit près de cinq fois leur valeur de 2023 (10 milliards de dollars)⁴⁷.

27. Autre difficulté : les capacités numériques limitées dont disposent les microentreprises et petites et moyennes entreprises pour ce qui est de promouvoir une économie fondée sur l'informatique et les communications. Une étude menée dans six pays africains a révélé que si 86 % des entreprises employant au moins cinq personnes disposaient d'outils numériques, seuls 23 % d'entre elles les utilisaient pour des tâches productives^{48, 49}. Les incidences économiques globales de la transformation numérique des entreprises pourraient être restreintes si celle-ci ne s'étend pas aux

⁴⁰ Alexander Raia, « Responsibly financing Africa's missing middle », 12 novembre 2024.

⁴¹ Ibid.

⁴² Banque mondiale, *Digital Opportunities in African Business* (Washington, 2024).

⁴³ Organisation mondiale du commerce, « Small and medium manufacturing enterprise trade participation in developing economies », MSME Research Note #2, 2022.

⁴⁴ Division de statistique du Secrétariat de l'ONU. Voir <https://unstats.un.org/sdgs/report/2024/Goal-09/>.

⁴⁵ Banque mondiale, *MSME Finance Gap: Assessment of the Shortfalls and Opportunities in Financing Micro, Small, and Medium Enterprises in Emerging Markets* (Washington, 2017).

⁴⁶ Voir <https://www.mckinsey.com/industries/financial-services/our-insights/redefining-success-a-new-playbook-for-african-fintech-leaders>.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi et Sénégal.

⁴⁹ Banque mondiale, *Digital Opportunities in African Business*.

microentreprises et aux entreprises informelles, qui représentent la majorité des emplois en Afrique⁵⁰.

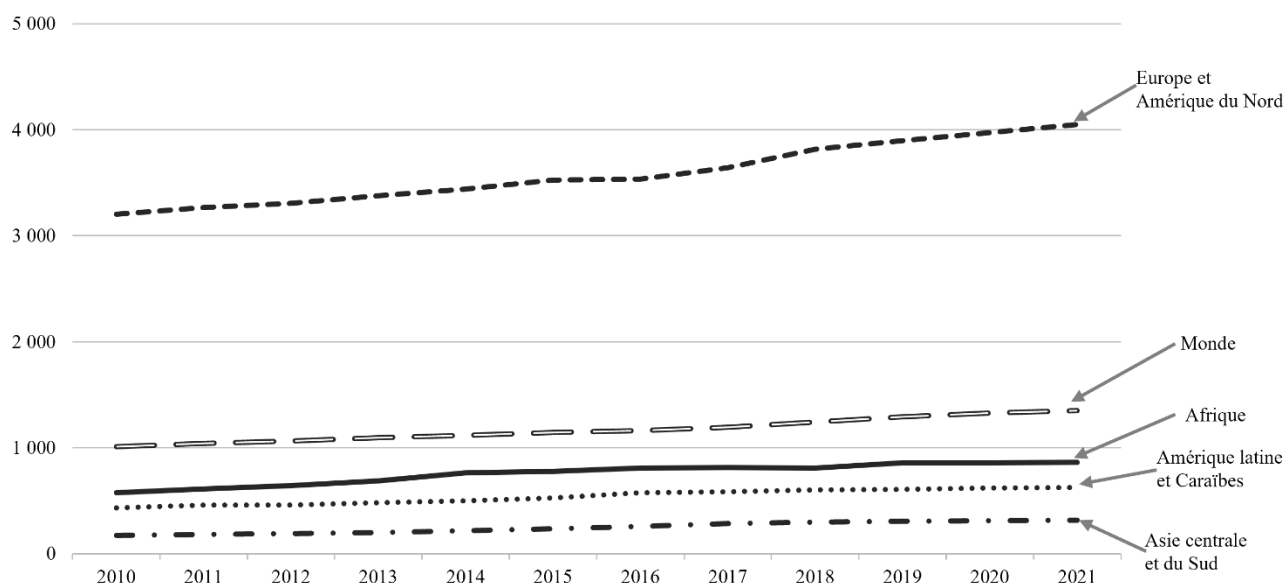
Promouvoir l'innovation et l'industrialisation en Afrique

Calibrer les écosystèmes d'innovation pour l'industrialisation

28. L'innovation est essentielle au progrès technologique et à la diversification de l'économie africaine par l'industrialisation. Disposer de conditions propices sur le plan des politiques, notamment d'écosystèmes performants en matière de propriété intellectuelle, est indispensable pour encourager l'innovation au niveau local. Les États Membres se sont engagés à promouvoir l'innovation dans le cadre des objectifs de développement durable n^{os} 9 et 17, mais les avancées relatives à l'objectif 9 ont été lentes en Afrique⁵¹. Sachant que, selon les prévisions, l'écart enregistré en matière d'innovation devrait atteindre 91 % d'ici à 2030, il est nécessaire que des mesures soient prises de toute urgence à l'échelle du continent pour favoriser les progrès technologiques⁵².

29. Parce qu'elle ralentit le rythme des progrès technologiques, la capacité d'innovation limitée de l'Afrique freine la compétitivité industrielle et la création d'emplois décents. En ce qui concerne l'indicateur 9.5.2 relatif aux objectifs de développement durable, en 2021, le continent ne comptait que 821 chercheurs par million d'habitants, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 1 352 chercheurs. Ce nombre était néanmoins plus élevé que dans d'autres régions en développement, ce qui met en lumière le potentiel de l'Afrique.

Figure IV
Nombre de chercheurs par million d'habitants (2010-2021)



Source : créée par l'auteur à partir des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030.

⁵² Voir <https://www.unido.org/sites/default/files/unido-publications/2024-06/Industrial%20Development%20Report%202024.pdf>.

Figure V

Métaux de base	Articles en caoutchouc et en plastique	Autres articles manufacturés	produits imprimés et reproduction de supports enregistrés	Cuir et articles connexes	Machines et équipement s n.c.a.	Autres matériels de transport
		Vêtements	Papier et articles en papier	Produits du bois, hors meubles		
	Boissons	Produits du tabac	Produits du travail des métaux, sauf machines et matériel		Meubles	Produits pharmaceutiques, produits chimiques à usage médicinal, etc.
				Véhicules automobiles, remorques et semi-remorques		
Textiles		Coke et produits pétroliers raffinés		Équipements électriques		
Produits alimentaires			Autres produits minéraux non métalliques		Substances et produits chimiques	

Secteurs de moyenne et haute technologie
 Autres secteurs de l'industrie manufacturière

31. De même, la proportion des secteurs de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée manufacturière de l'Afrique (indicateur 9.b.1 : valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie) était de 19,8 % en 2021, soit une part inférieure à la moyenne mondiale (46,1 %) et le taux plus faible de toutes régions du monde⁵⁴. Pour promouvoir davantage la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie, il est nécessaire de renforcer la cohérence entre le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et les politiques industrielles, de façon à pouvoir tirer efficacement parti de ce domaine en vue de l'industrialisation.

⁵⁴ Asie et Océanie : 48,0 % ; Amérique du Nord et Europe : 45,7 % ; Amérique latine et Caraïbes : 32,5 %. Voir ONUDI, *International Yearbook of Industrial Statistics 2024*.

32. L'application de cadres efficaces en matière de politique de la science, de la technologie et de l'innovation et la mise en place d'investissements ciblés renforcera les capacités physiques et humaines de l'Afrique, ce qui favorisera le développement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. L'existence de microentreprises et petites et moyennes entreprises florissantes élargit les possibilités d'emploi, ce qui augmente à terme les chances de pouvoir étendre la protection sociale.

C. Création d'emplois décents grâce à l'innovation et à la croissance industrielle

Le lien entre les microentreprises et petites et moyennes entreprises fondées sur le numérique, l'industrialisation et les emplois décents

33. L'expansion des microentreprises et petites et moyennes entreprises fondées sur le numérique et de l'industrialisation offre une voie déterminante vers l'augmentation de la productivité et la création d'emplois décents en Afrique, qui tire directement parti du terrain préparé par le renforcement des systèmes scientifiques, technologiques et innovants et l'amélioration de l'éducation aux STIM. En dotant la main-d'œuvre des compétences techniques, des capacités d'innovation et de la culture numérique dont elle a besoin, les initiatives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des STIM permettent aux microentreprises et petites et moyennes entreprises et aux industries de se développer, de se diversifier et de générer des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes. Ces emplois sont essentiels non seulement pour garantir des revenus et de la stabilité, mais aussi pour accroître le capital humain de l'Afrique et réduire la dépendance à l'égard du travail informel et précaire. Toutefois, pour libérer ce potentiel, il faut une gouvernance efficace, qui veille à ce que la croissance des microentreprises et petites et moyennes entreprises et l'industrialisation se traduisent par des salaires équitables, des mesures de protection du travail et l'égalité des chances dans l'emploi, et soient bénéfiques aux populations comme à la planète. Ainsi, la science, la technologie et l'innovation, le développement des compétences et la croissance industrielle se conjuguent pour favoriser une transformation économique inclusive, en s'inscrivant dans un cadre propice à la garantie des droits et à la résilience établi par la gouvernance.

Chômage, emploi informel et obstacles au travail décent en Afrique

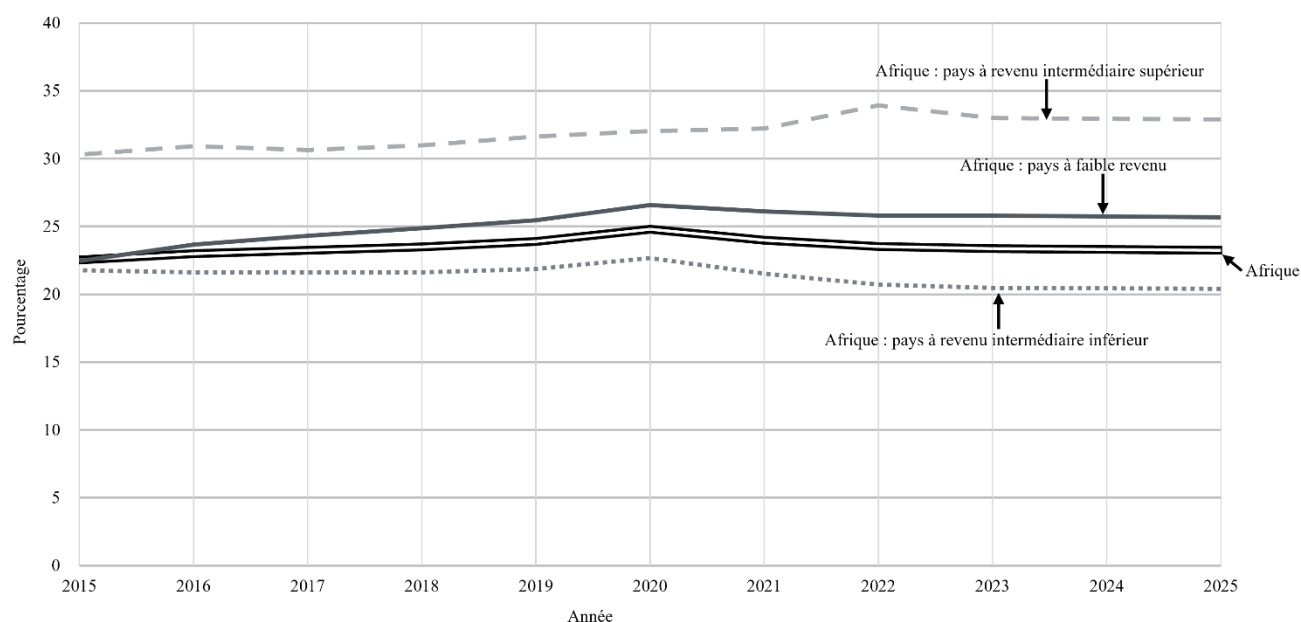
34. Les marchés du travail africains continuent de se heurter à des difficultés persistantes, notamment le fait que les jeunes et les femmes sont, de façon disproportionnée, exclus des emplois stables. En 2024, les taux de chômage des jeunes (indicateur 8.5.2 : taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap) demeuraient alarmants, en particulier chez les jeunes femmes (23,2 %, contre 18,5 % chez les jeunes hommes). Le tableau s'assombrit encore si l'on considère que près de trois jeunes travailleurs sur quatre (71,7 %) occupaient un emploi précaire en 2023, un chiffre qui n'a baissé que de 0,6 point de pourcentage au cours des vingt dernières années⁵⁵. Ces données mettent en évidence les obstacles croissants que rencontrent les jeunes dans l'accès à un travail décent, alors même que la main-d'œuvre grossit sur le continent.

⁵⁵ Organisation internationale du Travail (OIT), « Global employment trends for youth 2024: sub-Saharan Africa », août 2024.

35. Ce phénomène d'exclusion se perçoit également dans la forte proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (indicateur 8.6.1 relatif aux objectifs de développement durable). Au total, 27,2 % des jeunes Africains et Africaines sont coupés à la fois du travail et de l'éducation, les jeunes femmes étant confrontées à des taux d'exclusion nettement plus élevés que leurs homologues masculins. Cet écart entre les genres met en relief les inégalités systémiques qui limitent l'accès à la formation professionnelle et aux offres d'emploi, et affaiblissent par là la capacité du continent à tirer parti de son dividende démographique.

Figure VI

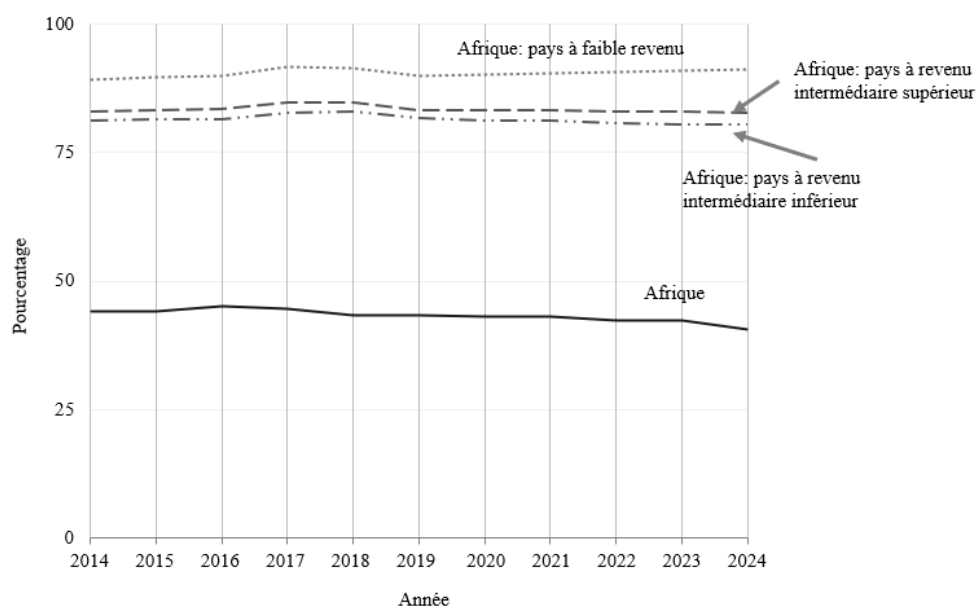
Indicateur 8.6.1 relatif aux objectifs de développement durable : proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation



Source : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à partir de données de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

36. En outre, même parmi les personnes qui ont un emploi, la plupart restent piégées dans l'emploi informel (indicateur 8.3.1 relatif aux objectifs de développement durable). En 2024, l'emploi informel représentait 76,6 % des emplois non agricoles en Afrique, et concernait un peu plus de femmes (78,1 %) que d'hommes (75,2 %). La figure VII illustre la prédominance de l'informalité dans tous les secteurs, en particulier dans l'agriculture et les services, qui prive les travailleurs de protection juridique, de salaires stables et de prestations sociales. Cette informalité persistante témoigne du sous-développement des secteurs à forte productivité, tels que l'industrie manufacturière et la technologie, qui sont cruciaux pour faire advenir des changements structurels et fournir des emplois décents.

Figure VII
Proportion de l'emploi informel dans les secteurs agricoles et non agricoles (2014-2024) (indicateur 8.3.1 relatif aux objectifs de développement durable)



Source : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à partir de données de l'OIT.

37. Ensemble, ces tendances mettent en évidence le besoin urgent de lier les efforts d'industrialisation et de transformation numérique de l'Afrique à des stratégies efficaces de création d'emplois.

L'industrialisation, moteur de la transformation de l'emploi

38. L'industrialisation est essentielle à la création d'emplois formels, stables et mieux rémunérés en Afrique. Une approche prometteuse consiste à adopter des stratégies de remplacement des importations au niveau continental, ce qui permettrait aux pays africains de tirer profit des économies d'échelle⁵⁶. Les industries en développement qui dépendent actuellement de produits importés offrent une occasion facile à saisir de créer non seulement de l'emploi direct dans l'industrie manufacturière, mais aussi des postes dans les chaînes de valeur connexes, notamment dans des secteurs tels que les transports, la logistique et les services aux entreprises. Ensemble, ces mesures peuvent aider les travailleurs à sortir de l'emploi informel et peu productif et à s'orienter vers des emplois plus sûrs et plus productifs.

39. Pour donner quelques exemples tirés du continent, le secteur manufacturier marocain bénéficie d'industries automobiles et aéronautiques fortes, ce qui porte la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie à 37,5 % de la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière. De même, l'Afrique du Sud, tirant avantage de ses secteurs pharmaceutique et mécanique, voit la part des secteurs de moyenne et haute technologie atteindre 23 %, et la proportion est de 18,7 % en Égypte, ce qui témoigne d'avancées constantes en matière de modernisation industrielle. Cependant, si les secteurs de moyenne et haute technologie sont indispensables à la création d'emplois décents et adaptés à l'avenir, le rythme des progrès est irrégulier. En effet, après une modeste hausse entre 2014 (16,9 %) et 2019

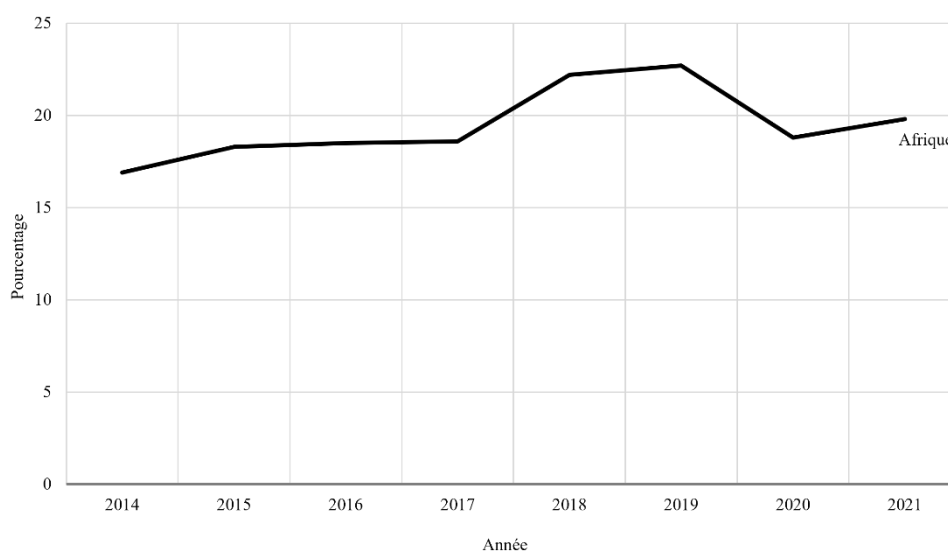
⁵⁶ Voir <https://www.un.org/en/un-chronicle/growing-middle-class-and-continental-import-substitution-connecting-dots-unlock-%E2%80%9Cmade>.

(22,7 %), la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fait retomber leur valeur ajoutée à 19,8 % en 2021, ce qui met en évidence les difficultés tenaces que pose l'expansion des secteurs de pointe dans l'industrie manufacturière et technologique. La figure VIII illustre cette fluctuation, soulignant la nécessité de l'adoption de politiques ciblées destinées à stabiliser et à développer ces industries.

40. Malgré ces exemples positifs, l'industrialisation globale de l'Afrique reste limitée. La contribution de l'industrie manufacturière au PIB a stagné⁵⁷, n'atteignant en moyenne que 10,57 % entre 2014 et 2023, et la valeur ajoutée par habitant est passée de 217 dollars en 2014 à 209 dollars en 2023.

Figure VIII

Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie en Afrique (2014-2021) (indicateur 9.b.1 relatif aux objectifs de développement durable)



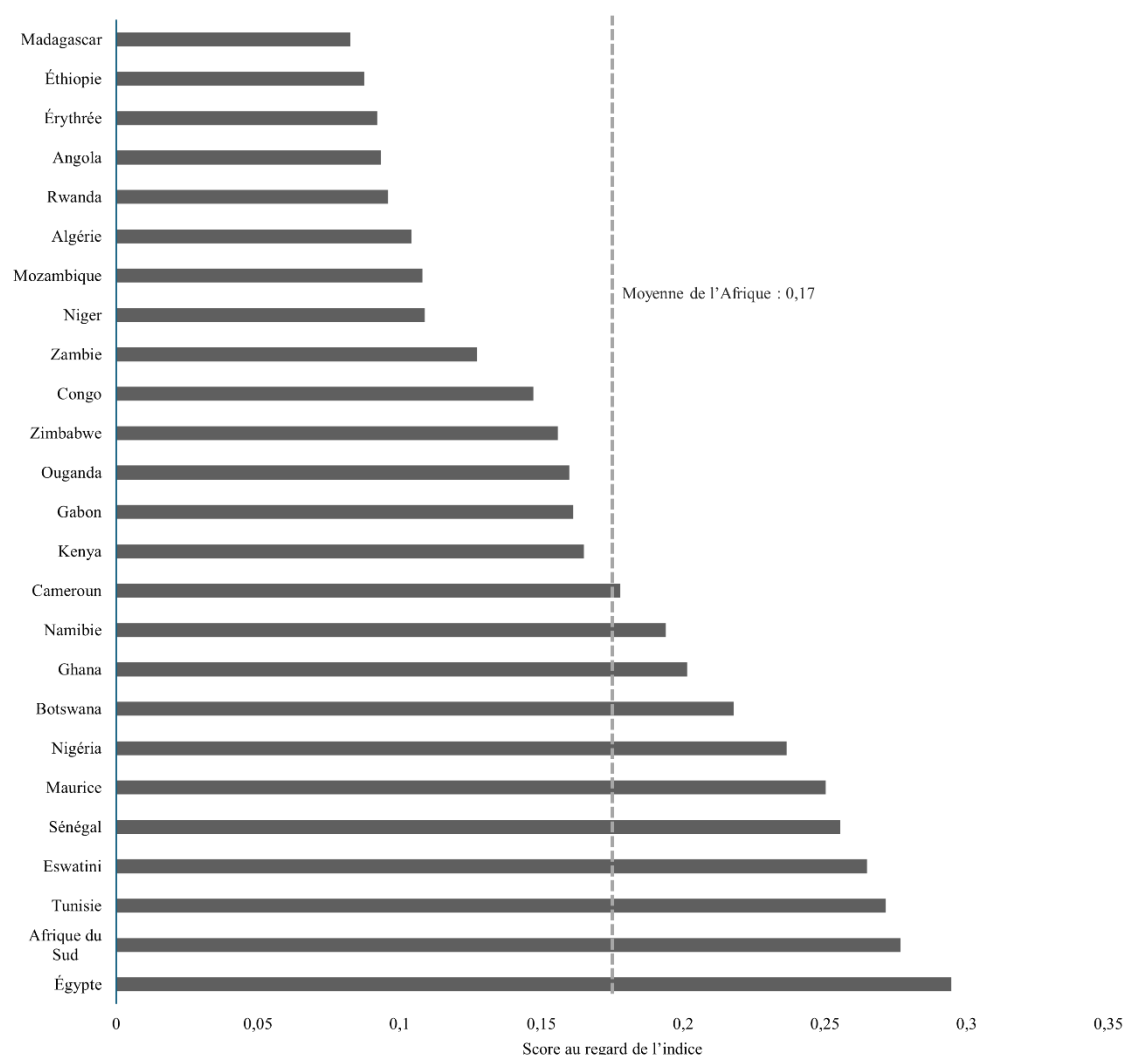
Source : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à partir de données de l'OIT.

41. Les avantages de l'industrialisation résident également dans sa capacité potentielle de faire reculer l'emploi informel en offrant des emplois structurés fondés sur des contrats et en soutenant les secteurs connexes grâce au développement des chaînes de valeur. Lorsque les industries se développent, elles stimulent la demande en matière de transport, d'entreposage, de marketing et d'autres services, ce qui dynamise la création d'emplois décents au-delà des usines.

42. Toutefois, la compétitivité industrielle de l'Afrique, telle que mesurée par l'indice industriel associé à l'objectif de développement durable n° 9, reste faible, avec un score moyen de 0,17, bien en deçà des points de référence mondiaux. En l'absence de mécanismes d'investissement et de financement plus solides, de meilleures infrastructures et de politiques industrielles coordonnées, la transition de l'Afrique vers une économie à forte productivité demeurera lente et inégale. Cette situation est mise en exergue dans la figure IX, qui montre le retard global pris par les pays africains en matière de développement industriel et de compétitivité.

⁵⁷ Pour plus d'informations, voir <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/59357018-7c50-5925-b91d-e98d4966d14b/content>.

Figure IX
Scores moyens obtenus par une sélection de pays africains au regard de l'indice industriel associé à l'objectif de développement durable n° 9 (2014-2021)



Source : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à partir de données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

43. Alors que l'Afrique progresse dans son industrialisation, développe ses microentreprises et petites et moyennes entreprises fondées sur le numérique et met en place des passerelles vers l'emploi décent, des millions de travailleurs restent prisonniers de situations de vulnérabilité. L'informalité domine les marchés du travail et les inégalités structurelles continuent d'exclure une grande partie de la population de l'emploi stable. Dans ce contexte, les systèmes de protection sociale deviennent essentiels pour garantir que les gains de la transformation industrielle soient durables et inclusifs. Sans filets de sécurité adéquats, les travailleurs restent exposés aux chocs économiques, aux pertes d'emploi et à l'insécurité des revenus, autant de problèmes qui peuvent venir rapidement saper les progrès réalisés grâce à la croissance industrielle. Pour que l'industrialisation et le travail décent favorisent réellement la résilience, ils doivent s'accompagner de systèmes de protection sociale solides qui soutiennent les travailleurs pendant les périodes de transition et préservent les moyens de subsistance au fur et à mesure de l'évolution des économies.

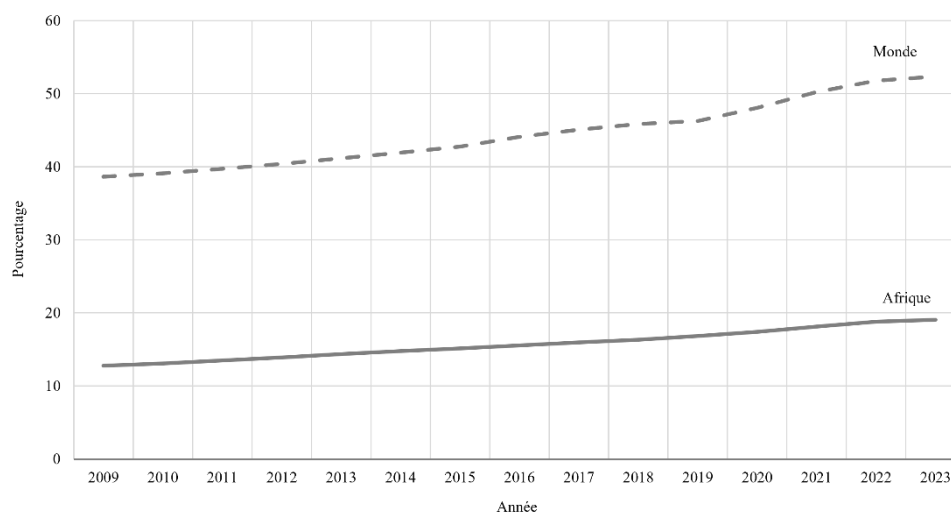
D. Systèmes de protection sociale hybrides : protéger les travailleurs et maintenir les acquis de l'industrialisation

Couverture formelle limitée, systèmes autochtones durables

44. En 2023, 19 % des Africains (voir fig. X) avaient accès à au moins une forme de protection sociale, alors que la moyenne mondiale est de 52 %⁵⁸. Cette couverture limitée rend les travailleurs particulièrement vulnérables face aux restructurations des secteurs industriels ou aux ralentissements économiques, dans la mesure où les pertes d'emploi ne sont pas compensées par une indemnisation adéquate ou une aide à la reconversion. Malgré l'augmentation du nombre de politiques formelles de protection sociale dans le monde du Sud, le taux de couverture reste faible. Par conséquent, les systèmes de soutien autochtones restent la principale source de protection pour de nombreuses populations rurales et vulnérables. Alors que certains affirment que ces systèmes devraient être remplacés par des cadres formels, l'expérience de pays tels que le Botswana, le Nigéria et l'Afrique du Sud montre que le manque de ressources rend cet objectif hors de portée⁵⁹. Dans de nombreux contextes, les systèmes autochtones ne sont pas un simple complément – ils sont centraux. En Éthiopie, par exemple, en 2015, environ 90 % de la population dépendait d'au moins un système d'entraide autochtone⁶⁰.

Figure X

Indicateur 1.3.1 relatif aux objectifs de développement durable : proportion de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale



Source : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à partir de données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

45. L'insuffisance de la protection sociale formelle se reflète également dans la baisse de la part des revenus du travail dans les économies africaines. Au cours des deux dernières décennies, la part du revenu du travail dans le PIB est constamment restée faible, ce qui s'est traduit par l'exacerbation des inégalités de revenus et une

⁵⁸ OIT, World Social Protection Data Dashboards, disponible à l'adresse suivante : <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=32>.

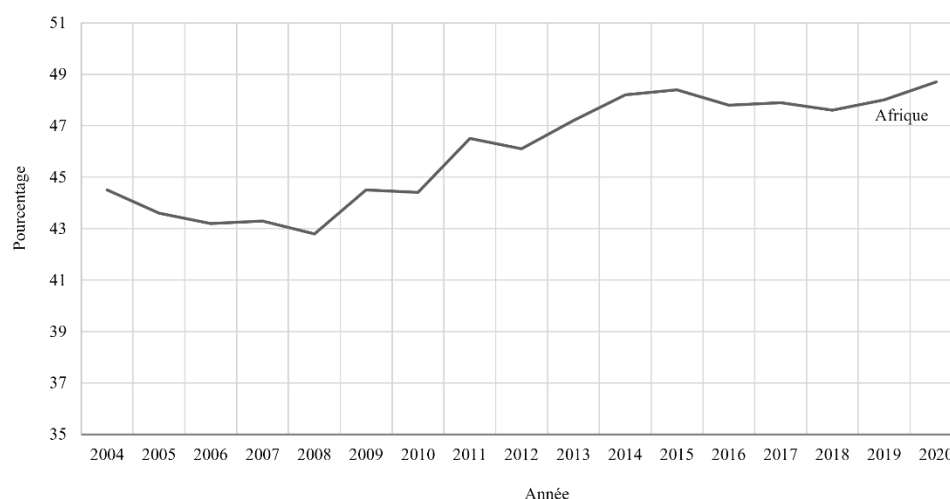
⁵⁹ Tomy Ncube et Una Murray, « Using design thinking and community development principles to optimize the interaction between informal and formal social protection systems », *Journal of International and Comparative Social Policy*, vol. 40, n° 2 (juillet 2024).

⁶⁰ Martha A. Nathan et Elliot Fratkin, « The lives of street women and children in Hawassa, Ethiopia », *African Studies Review*, vol. 61, n° 1 (avril 2018).

réduction de la part de la croissance économique revenant aux travailleurs. La figure XI met en évidence cette tendance : la part du revenu du travail dans le PIB reste toujours faible. En 2004, cette part s'élevait à 44,5 % ; elle est tombée à 42,8 % en 2008 avant de remonter faiblement à 48,7 % en 2020. Sans des mécanismes plus solides de redistribution des gains, la croissance économique risque d'aggraver les inégalités au lieu de les réduire.

Figure XI

Part du revenu du travail dans le produit intérieur brut en Afrique
(indicateur 10.4.1 relatif aux objectifs de développement durable : suivi de la part du revenu du travail dans la production économique)



Source : base de données Global Findex (2021). Voir www.worldbank.org/en/publication/globalfindex/Data.

E. La gouvernance, pierre angulaire de la résilience et du développement à dimension humaine

Inefficacité des dépenses publiques et obstacles à l'exécution des budgets

46. La résilience ne saurait être possible sans une gouvernance qui place les personnes au centre de l'élaboration et de l'application des politiques. Au-delà de la facilitation de la croissance, la gouvernance peut permettre d'adopter une approche intégrée de l'industrialisation et des politiques sociales, en vue de développer le capital humain, de promouvoir le travail décent et de protéger les populations vulnérables. Cela nécessite une stratégie qui combine des cadres réglementaires, destinés à promouvoir des pratiques de travail équitables, y compris en matière de santé et de sécurité au travail, et des investissements publics destinés à améliorer les systèmes de santé et d'éducation et à soutenir les régimes d'assurance maladie et d'assurance chômage ainsi que d'autres programmes qui contribuent au socle de protection sociale. Par exemple, les plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits humains sont des outils politiques efficaces pour promouvoir les emplois décents et la responsabilité sociale des entreprises. Dans ce contexte, les inefficacités dans les dépenses publiques représentent un défi important, car elles réduisent le montant des financements disponibles pour les programmes publics de protection sociale et compromettent la capacité des administrations publiques à faire respecter les cadres réglementaires.

47. En Afrique, l'inefficacité des dépenses publiques dans des secteurs clés se traduit par des pertes annuelles estimées à plus de 40 milliards de dollars (domaine de l'éducation et des infrastructures) et à 28 milliards de dollars (domaine de la

santé)⁶¹. Les écarts budgétaires dépassent souvent 15 points de pourcentage, venant perturber la prestation de services vitaux, tels que les soins de santé, l'éducation et les filets de sécurité sociale. Ces écarts mènent à de faibles scores en matière d'efficacité des dépenses publiques, avec une moyenne de 0,585 seulement, contre 0,825 dans d'autres régions en développement⁶², et réduisent considérablement l'impact des dépenses publiques sur la lutte contre la pauvreté et sur la protection sociale. Ces inefficacités restreignent la portée et la qualité des systèmes de protection sociale, notamment en matière de santé et d'éducation, laissant des millions de personnes exposées aux chocs économiques et à l'insécurité.

48. Néanmoins, la volonté politique est là. Les cadres régionaux dont dispose l'Afrique, notamment l'Agenda 2063, la Déclaration tripartite de Yaoundé sur la mise en œuvre du socle de protection sociale (2010), la Déclaration de Ouagadougou +10 sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (2015), et la Déclaration d'Abidjan intitulée « Vers plus de justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique » (2019), témoignent d'une forte détermination à faire de la protection sociale un pilier du développement inclusif⁶³. Toutefois, la concrétisation de ces engagements nécessite une gouvernance responsable qui renforce la crédibilité budgétaire, donne la priorité à l'investissement en faveur des ressources humaines et aligne les stratégies nationales sur l'évolution des besoins des travailleurs et des communautés.

49. En outre, une gouvernance efficace doit reconnaître les formes traditionnelles de protection sociale en Afrique, telles que les groupes d'épargne communautaire, les réseaux de soutien familial et les systèmes autochtones de protection sociale, et les intégrer dans les stratégies nationales formelles. Ces systèmes intégrés localement apportent un soutien vital et peu coûteux aux populations vulnérables et ont toujours comblé les lacunes en matière de protection⁶⁴. Alors que la demande de protection sociale formelle augmente, ces mécanismes informels offrent la possibilité d'étendre rapidement la couverture dans les zones mal desservies, à condition d'être complétés par des cadres juridiques et politiques permettant de faire le lien entre filets de sécurité formels et informels.

50. La bonne gouvernance est donc le tissu conjonctif qui relie l'investissement en faveur du capital humain, la création d'emplois décents et la protection sociale résiliente. En l'absence d'institutions solides et d'une gestion transparente des ressources aux fins de la coordination de ces éléments, l'Afrique risque de répéter les défaillances de l'époque des objectifs du Millénaire pour le développement, marquée par une croissance économique non inclusive et la persistance des vulnérabilités⁶⁵. En adoptant des approches de gouvernance à dimension humaine et axées sur la responsabilité, l'efficacité et l'inclusion, l'Afrique peut transformer son dividende démographique en un socle pour la résilience à long terme, l'équité sociale et le développement durable.

⁶¹ Liwaaddine Fliss, « Fighting inefficiencies in public spending: Africa's next battle? » ONU, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, 2023.

⁶² Djedje Hermann Yohou, *In search of fiscal space in Africa: the role of the quality of government spending*, Études et Documents, n° 27 (Clermont-Ferrand, France, Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International, 2015), et Fliss, « Fighting inefficiencies in public spending ».

⁶³ Rui Xu, « Indigenous social protection schemes as building blocks for extending social protection coverage in Africa », document d'orientation, ONU, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, janvier 2024.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Cristina Duarte, « Home-grown school feeding : from hot meal to macroeconomic tool – a low-hanging fruit for Africa's urgent challenges », document d'orientation, ONU, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, 2024.

III. Conclusions et recommandations

51. Le temps presse : il ne reste que cinq ans pour concrétiser les engagements pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme cela a été souligné tout au long du présent rapport, les progrès dans la réalisation de ces engagements ont été trop lents, mettant en péril la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et dans le monde. La science, la technologie et l'innovation, en particulier les technologies d'avant-garde et la transformation numérique, peuvent contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

52. Pour relever ce défi, six transitions, représentant des voies d'investissement, et quatre moyens de mise en œuvre ont été définis. Leur capacité à jouer un rôle catalyseur peut aider les pays en développement à faire un bond en avant vers le développement durable, en passant d'approches étroites centrées sur les projets à des interventions stratégiques ayant un effet multiplicateur sur tous les domaines du développement. Comme le montre le rapport, le financement, la science, la technologie et l'innovation, et la gouvernance (tant du point de vue des capacités institutionnelles que de la territorialisation des objectifs de développement durable) sont des moteurs clés essentiels pour enclencher les effets multiplicateurs de l'éducation et de la transformation numérique, et conduire par là à davantage d'emplois décents, à une protection sociale renforcée et à la résilience. En effet, il est indispensable de pouvoir compter sur des institutions efficaces et des cadres politiques et réglementaires favorables pour inverser la tendance actuelle et exploiter pleinement le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation. Des interventions politiques ciblées peuvent activer un cercle vertueux qui favorise la formation du capital humain, crée des emplois décents et renforce les systèmes de protection sociale en promouvant une croissance économique et une industrialisation mues par la technologie.

53. Les progrès dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation requièrent une augmentation des investissements en faveur de l'éducation, de la recherche-développement et des infrastructures, en particulier les infrastructures publiques numériques. Dans le contexte actuel de contraintes budgétaires, la mobilisation des ressources nationales est le seul outil qui puisse permettre de réunir les financements nécessaires en augmentant l'efficacité des recettes publiques, en réduisant les risques liés aux investissements privés et en exploitant de nouvelles sources potentielles de financement. En retour, renforcer les systèmes de mobilisation des ressources nationales à cette fin implique d'épouser pleinement les infrastructures publiques numériques et la transformation numérique. Il est essentiel de comprendre cette relation circulaire pour promouvoir des interventions complémentaires ayant un effet d'entraînement positif. Dans ce contexte, les systèmes de protection sociale et l'enseignement des STEM se renforcent mutuellement, en soutenant le marché de l'emploi et en créant un filet de sécurité garantissant le caractère inclusif et durable de la croissance portée par la technologie.

54. Pour avancer sur cette voie, les équipes de pays des Nations Unies jouent un rôle central dans l'élaboration d'une nouvelle génération de plans-cadres de coopération qui répondent aux priorités nationales et aux besoins de chaque pays en matière de développement. Conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, ces plans-cadres intègrent des initiatives transformatrices de premier plan et s'alignent sur les actions prioritaires définies dans le Pacte pour l'avenir en vue de tirer le meilleur parti possible de la science, de la technologie et de l'innovation. Dans ce contexte, les recommandations suivantes sont formulées à l'intention des pays africains et de leurs partenaires de développement :

Recommandation 1. Faire progresser l'intégration entre la science, la technologie et l'innovation, les dispositifs de mobilisation des ressources nationales, et l'infrastructure publique numérique de façon à construire un écosystème d'innovation et de financement durable, en faisant concorder les stratégies nationales en matière de science, de technologie et d'innovation avec les priorités nationales de développement, en donnant la priorité aux investissements en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation pour stimuler la productivité et la résilience à long terme, et en tirant parti de l'infrastructure publique numérique pour améliorer la collecte des recettes, la gestion des finances publiques et la transparence ;

Recommandation 2. Renforcer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques pour constituer une main-d'œuvre prête pour l'avenir, en établissant des mécanismes de coordination qui favorisent la collaboration entre monde universitaire et industrie de manière à aligner en permanence les compétences sur les besoins du marché du travail, et en élaborant des cadres de suivi et d'évaluation ainsi que des jeux de données solides afin d'orienter utilement les investissements et les autres interventions ;

Recommandation 3. Encourager les microentreprises et petites et moyennes entreprises fondées sur le numérique et l'industrialisation à devenir des moteurs du travail décent, en développant l'infrastructure numérique, y compris l'infrastructure au dernier kilomètre, en harmonisant les cadres relatifs à la propriété intellectuelle grâce à l'adoption des annexes du Protocole sur les droits de propriété intellectuelle prévu par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et en renforçant les mécanismes de financement ciblés destinés aux microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les secteurs à forte intensité technologique, en particulier par l'intermédiaire de la fintech ;

Recommandation 4. Élargir les systèmes hybrides de protection sociale pour aider les travailleurs et soutenir le développement, en harmonisant les cadres juridiques qui protègent et réglementent les pratiques traditionnelles de protection sociale, en veillant au respect des normes nationales et internationales en matière de travail et de bien-être, et en reconnaissant et en encourageant le rôle que jouent ces systèmes en tant que compléments des stratégies nationales de protection sociale et outils efficaces et peu coûteux permettant d'accroître rapidement la couverture dans les zones rurales et les zones mal desservies ;

Recommandation 5. Promouvoir une croissance inclusive fondée sur la science, la technologie et l'innovation, en créant des espaces de décision qui rassemblent les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, et en faisant progresser les efforts en matière de recherche, de politiques, d'investissement et de renforcement des capacités de façon à réduire les disparités entre les genres, en particulier en ce qui concerne l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.